

Compte-rendu CVS du 28/03/2011

Type de réunion : CVS

Horaires : 17H30/19H30

Lieu : Salle de réunion

Compte-rendu rédigé par S Lelizour

Doc :

PPT/ Intervention de B Alligier

Convention CHRA

Règlement intérieur CVS

Ordre du jour

- # Accueil des nouveaux élus et des nouveaux représentants de l'association
- # Intervention de Bernard Alligier -Directeur Général sur les CVS
- # Validation des deux derniers PV
- # Validation du nouveau règlement intérieur du CVS
- # Élection du président et du vice-président
- # Évolution de l'équipe médicale
 - Présentation de Mme Châtelard, infirmière coordinatrice
 - Départ du Dr Surot
 - Convention CHRA/Epanou
- # Mouvements de personnel
- # Questions diverses

Présents

- # M. ALLIGIER Bernard - Directeur Général
- # M. BUCHNER : Directeur complexe de la Balme de Sillingy
- # Mme LANGEVIN : Représentante des familles
- # Mme METRAL : Représentante des familles
- # Mme BABA : Représentante du Conseil d'Administration
- # M. CHAMOSSET : Représentant du Conseil d'Administration
- # Mme CHATELARD Marie-Hélène : Infirmière coordinatrice (Invitée)
- # Mme DODENS : Représentante du Conseil d'Administration
- # Melle LAPERRIERE Marie-Claire : Représentante des résidents
- # M. PINHAS Robert : Représentant des résidents

- # M DUPARCHY Jacques : Représentant des résidents
- # Mme MESKOUR Waïba : Représentante des salariés
- # Mme LELIZOUR : Directrice adjointe du FAM Les Iris
- # Mme FALCONNAT : Représentant la commune de Sillingy

Excusés

- # Mme JEANNE : Représentante des salariés
- # Mme BERAUD Marilyne : Représentante des salariés

1. Tour de table et présentation

2. Intervention de B Alligier : Présentation du cadre légal des CVS

- # Cf copie du PPT remise à chaque personne présente

Quelques points à retenir :

- # Principal objectif du CVS : Permettre l'expression des acteurs de la vie de l'établissement (usagers, familles, représentants légaux, salariés)
- # Espace où il est possible d'émettre des avis et faire des propositions concernant le fonctionnement de l'établissement
- # Dimension collective : Pas de requête personnelle (autre lieu)
- # Lieu de partage, de réflexion, de construction, complémentaire aux autres instances associatives
- # Volonté du conseil d'administration d'harmoniser la vie de tous les CVS de l'association
- # Le CVS est obligatoire et réglementé (Loi 2002)
- # 1 président élu dans le collège des représentants des résidents + 1 vice-président élu dans le collège des représentants des familles
- # Validité de 3 ans
- # Possible d'inviter des intervenants extérieurs en fonction des thèmes abordés
- # 3 réunions par an avec ordre du jour remis 8 jours minimum avant la réunion avec pièces associées si besoin. Possibilité de séances complémentaires à la demande des 2/3 des membres.
- # Les avis sont validés avec 50 % des membres. Sinon ajournement 1 fois et quorum avec le vote des présents uniquement
- # Le règlement intérieur doit être validé en séance et signé par le Président
- # Le CR des séances : 1 secrétaire est désigné, nommé parmi les personnes accueillies et assisté par un membre salarié. Le CR est à faire signer par le Pdt du CVS

- Le CVS est pour les résidents un lieu d'expression motivée des attentes et des besoins (qualité de vie), une sorte de pendant au CHSCT de salariés. Pour les familles, il permet une plus grande lisibilité. Pour les salariés, il permet d'évoquer les pratiques professionnelles. Pour le Conseil d'Administration, il permet de connaître le quotidien et de mettre en cohérence les projets.
- Le CVS est difficile à faire vivre. Il est souvent porté par le directeur dont ce n'est pas le rôle. Le CVS est ce que les membres en font.
- Une synthèse de tous les CVS de l'association est en cours de rédaction pour pointer les thèmes abordés et travaillés.

3. Validation du PV de la dernière réunion

Les 2 derniers comptes-rendus sont adoptés et seront signés par le nouveau président.

4. Validation du nouveau règlement intérieur du CVS

Règlement adopté. À faire signer par le nouveau président

5. Élection du président

M Robert Pinhas est élu à l'unanimité comme président. Melle Laperrière comme suppléante et Mme Langevin comme vice-présidente.

6. Evolution de l'équipe médicale

- # Départ fin février du Dr Surot - médecin coordonnateur. Poste à 0,20 % vacant. Information diffusée largement. Le médecin coordonnateur doit assurer principalement le travail administratif lié à la gestion des soins, la coordination des soins en interne, la formation du personnel sur les aspects médicaux, la stimulation du réseau médical et hospitalier. Il n'a pas vocation à donner des soins car chaque résident bénéficie d'un médecin généraliste référent
- # Arrivée le 03/01/2011 de Mme Marie-Hélène Châtelard, infirmière coordinatrice à 0,75 %. Infirmière au parcours riche de 30 ans d'expérience en hospitalier et 3 ans en gériatrie dont elle a une bonne connaissance. Découvre le champ du handicap. Elle est chargée, en collaboration avec le médecin coordonnateur d'assurer la coordination des soins en interne avec les différents professionnels. Elle est garante de la continuité et de la sécurité des soins. Elle est à l'écoute des familles et des résidents. Elle a déjà assuré

depuis sa prise de fonction un travail de planification, d'amélioration et d'organisation de conditions de travail de l'équipe des infirmières. Elle assure un lien étroit avec le CHRA et les médecins traitants. Elle participe activement aux réunions institutionnelles. Elle collabore avec Mme Lelizour dans un esprit d'équipe et dans le souci d'une organisation centrée sur le résident. L'objectif est d'augmenter encore la qualité de la prise en charge des soins. M Chamosset interroge Mme Châtelard sur ses premières impressions. Elle pointe la chaleur et l'accueil des résidents et des professionnels. Elle est souvent surprise. Elle vit une grosse perte de repères culturels car c'est un monde bien différent de la gériatrie.

7. Convention Epanou/CHRA

M Buchner présente le document, actuellement à la signature chez Mme Morand. Cette convention a pour prétention de faciliter l'accueil, la prise en charge et le retour des résidents hospitalisés.

Projet d'un document similaire avec l'HP.

8. Mouvements de personnel

5 départs en février de salariés remplaçants reçus pour entrée en formation d'AMP, remplacés depuis par des profils similaires : personnes jeunes ou en reconversion souhaitant développer une expérience et accéder à la formation. Les personnels en remplacement court ne restent aux Iris que 1 à 2 ans maximum : le temps de formaliser un projet professionnel. Il ne s'agit pas d'installer des personnes dans la précarité.

M Chamosset interroge Mme Meskour sur les conditions de travail aux Iris. Pas de souci majeur, pas d'usure pour le moment car l'établissement est en évolution permanente aux rythmes des besoins des résidents et des réponses apportées.

Pas de gros turn-over non plus : les départs sont dans l'ensemble liés à des projets de vie personnels (congés maternité et parentaux, rapprochement de conjoint) ou professionnels (changement de public, entrée en formation) en mutation.

9. Questions diverses

- ✦ Des réserves sont exprimées par Melle Laperrière sur le fait que les régimes soient bien respectés certains soirs. M Buchner demande que le jour où cela arrive les informations soient transmises à Mme Lelizour avec la date précise de l'incident afin que cela puisse être repris concrètement avec les cuisines.

- # Mêmes consignes lorsqu'il s'agit de souci avec les médicaments. Mme Châtelard rappelle que les médicaments sont préparés par une infirmière, contrôlés le lendemain par une autre et contrôlés encore à la mise à place sur les groupes. Mme Lelizour rappelle que depuis la loi HPST, la distribution de médicaments est considérée comme un acte de la vie quotidienne et peut-être assurée par les équipes éducatives qui émargent à la distribution sur un document de contrôle.
- # M Duparchy regrette qu'il n'y ai pas assez de jeux sur le 1^{er} Ouest alors qu'il y en a beaucoup que le 1^{er} Sud. M Pinhas l'invite à venir jouer sur ce groupe.

PROCHAIN CVS LE LUNDI 20 JUIN 2011 A 17H30 EN SALLE DE REUNION